



POLLEN

APPEL A CANDIDATURES
POUR UNE RÉSIDENCE
DU 15 FEV. AU 15 MAI 2027



Pollen
25, rue Sainte Marie
47150 Monflanquin
05 53 36 54 37

mediation@pollen-monflanquin.com
www.pollen-monflanquin.com

(crédit photo : cœur de Bastides)

Pollen se définit comme une plate-forme d'échanges et un lieu d'expérimentations propice à l'accomplissement et l'approfondissement d'un travail.

Pollen propose un « terrain d'essai » et un accompagnement susceptibles de nourrir le travail et la démarche des artistes. C'est un programme singulier, qui ne pose pas l'exposition réalisée en fin de séjour comme un objectif, mais comme un outil. C'est une expérience nourrie de contacts avec d'autres artistes, le public, des scolaires, des opérateurs culturels...



CONDITIONS D'ACCUEIL

L'association **met à la disposition des artistes un atelier individuel et un logement équipé. Le versement d'une allocation de résidence et de travail d'un montant global de 3 600 € (trois mille six cent euros) est échelonné durant le séjour.** Le programme proposé est associé à la présence continue des artistes sur le site de résidence pendant les trois mois. Elle n'est pas fractionnable ou modulable car considérée comme un élément fondamental du programme. Chaque artiste peut développer librement plusieurs projets durant le temps de résidence de 3 mois. Les limites sont fixées par le temps, les moyens et le budget global dont disposent les artistes pour l'ensemble du programme.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le programme de résidence est tourné vers des artistes professionnel.les de tous âges et toutes nationalités, **dont le travail s'inscrit dans le champ des arts plastiques et visuels**. Il n'est accessible que sur candidature motivée.

Les dossiers de candidatures doivent être directement présentés et motivés par les artistes eux-mêmes et ne peuvent être délégués (galeries, agents, directeurs artistiques...).

Collectifs : Bien que le programme de Pollen soit prioritairement tourné vers les candidatures individuelles **les collectifs d'artistes ne sont pas écartés**. Un collectif peut donc postuler sachant néanmoins que les moyens et infrastructures mis à sa disposition resteront identiques à ceux proposés pour une candidature individuelle. Les candidatures collectives sont toujours examinées avec une attention particulière qui vise à trouver la cohérence entre une démarche collective et la pertinence du projet artistique.

Il est possible de présenter plusieurs fois sa candidature. **La répétition d'une candidature n'est ni une garantie de succès, ni un handicap.**



Rencontre avec Adrien Fricheteau et les étudiant.es des Beaux-Arts d'Angoulême, artiste accueilli en résidence au printemps 2025 dans son atelier

Un comité de pré-sélection se réunit deux fois par an (traditionnellement juin et décembre). **Il regroupe autour de l'équipe de l'association, des opérateur·rices et personnalités de la scène de l'art contemporain.**

Chaque réunion du comité de pré-sélection étudie les candidatures à un séjour en atelier-résidence sur une période distante d'un an.

Les candidat.es présélectionné.es sont le cas échéant sollicité.es par la suite pour des entretiens prétextes à la découverte du site et de ses spécificités. En raison du nombre de candidatures, seul.es les artistes présélectionné.es après les comités de sélection sont éventuellement reçu.es en entretien. Deux candidatures sont retenues au terme de chaque processus de sélection.



Exposition "Cryptobiose"
de Camille BEAUPLAN



Exposition "Nonobstant les bords"
de Marin MARTINIE

COMMENT POSTULER ?

Tout.e candidat.e doit présenter un dossier comprenant :

- **une lettre de motivation précisant sa démarche et les raisons de sa candidature**
- **un dossier relatif à son travail incluant CV/BIO**

Dossiers à adresser à **candidatures@pollen-monflanquin.com**

Les candidatures transmises ne doivent pas excéder 25 Mo.

Seuls les dossiers réceptionnés strictement dans les délais sont pris en compte.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES LE 30 AVRIL 2026 MINUIT
POUR LA RÉSIDENCE DE MI-FEVRIER A MI-MAI 2027.**